

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 305

présenté par
M. Djebbari

à l'amendement n° 279 du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Après la première occurrence du mot :

« de »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 9 :

« gouvernance de la société nationale SNCF, en veillant à garantir la représentation adaptée des parties prenantes ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à introduire dans l'amendement du Gouvernement une disposition adoptée par notre commission, pour qu'une représentation des parties prenantes soit assurée dans la gouvernance du groupe public.